

veulent bien nous le dire, alors nous nous étonnons de ne pas voir émigrer tout d'un coup les 11,000,000 d'individus répandus dans les 52 *Shires* qui forment la canaterie fortunée qu'on appelle Angleterre et la principauté des Galles. Nous sommes las de nous entendre crier sans cesse que les lois seigneuriales du Bas-Canada sont *anti-british* et faites pour des esclaves par ceux-mêmes qui chez eux sont presque traités en épaves, du moins en Irlande. L'habitant du Bas-Canada est un roi à côté du paysan des trois Rois, parce qu'il a toute la dignité de l'indépendance que donne la propriété foncière et nous nous demandons alors de quelle grâce le *Transcript* et bien d'autres comme lui viennent s'appitoyer sur le sort du pauvre Jean-Baptiste qui a mille raisons de ne pas le troquer contre celui de John Bull.

Que le *Transcript* nous permette de lui faire comparer, par exemple, les possessions du Duc du Buckingham avec celles des Messieurs de St. Sulpice ici? Croit-il qu'il n'y a pas quelque différence entre les revenus qu'ils perçoivent? Une journée des rentes de Buckingham équivalait peut-être à un mois de perception du Séminaire; et pourtant quelle différence sous l'étendue des possessions territoriales! Celles des Seigneurs de l'île de Montréal sont de dix fois la grandeur du Buckingham, sans observer que les censitaires des Sulpiciens sont propriétaires fonciers et que les *fermiers* de Buckingham, sont des paysans possesseurs au jour le jour suivant le bon plaisir de leur seigneur et maître qui peut les mettre sur le carreau. Mais c'est en Irlande surtout que les misères d'un vasselage épouvantable se font sentir; le premier meurt de faim sur un sol riche qui engraisse le lord qui quelquefois n'y a jamais mis le pied. Son ombre seule suffit pour porter la terreur dans la pauvre hutte sans fenêtre et toute nue, où gisent une demi douzaine ou plus d'infortunés qui sont nés pour le travail dur, ingrat qui doit à peine leur apporter de quoi lutter contre les horreurs de la faim, pendant que le lord et celui qui le représente sont là qui regorgent de richesses et étalent le luxe le plus audacieux à côté des haillons qui se traînent sur les chemins. Le *Transcript* croit-il qu'un système qui produit de pareils effets n'est pas, pour nous servir de ses propres réflexions, un million de fois plus *barbare* que le prétendu régime féodal du Bas-Canada qui ne fait lui que des propriétaires aisés comme tous ceux qui bordent les deux côtés du St. Laurent.

C'est une chose que nous n'avons jamais pu comprendre que les Ecossais surtout soient ceux qui font le plus de tapage contre ce qu'ils appellent les *lois françaises* du Bas-Canada au sujet des seigneuries. Chez eux les mêmes lois sont en vigueur mais avec bien autrement d'empire et de servitude. Le Seigneur là est souvent un vampire moins cruel qu'en Irlande sans doute mais certainement mille fois plus avide et puissant que celui du Bas-Canada souvent moins riche qu'une foule de ses censitaires. Nous croyons que l'expérience empêcherait bien vite le Bas-Canada d'échanger ses lois pour celles de l'Écosse où la féodalité est encore comme au moyen-âge, en France, et cependant ce sont encore une fois des Ecossais, qui errent le plus fort contre celles, qu'ils trouvent ici comme si nous devions subir tranquillement tous leurs caprices quand nous savons qu'ils devraient s'estimer heureux d'être débarrassés du fardeau qu'ils ont laissé chez eux. Que chaque dénomination nationale lutte de zèle et d'industrie pour prospérer sur cette terre défrichée par la main de Français; nous n'en sommes pas jaloux; mais au moins qu'elles souffrent tranquillement la nôtre à côté d'elles; autrement nous leurs dirons que nous sommes chez nous.

Aurore.
Encore et toujours des incendies.—Hier à Beauport le feu a consumé la maison du sieur François Noël Parent, située à quelques arpents au nord de l'église. On n'a rien sauvé, qu'un petit lot de lard. La grange du sieur Joseph Noël Parent, frère du précédent, située à près de huit arpents de là, a été pareillement consumée, le feu y ayant été communiqué par des étincelles que le vent transportait. Le feu a pris aussi à une dizaine d'autres maisons, mais on est parvenu à l'éteindre à l'aide d'une pompe que possède M. Ryland, régistrateur de Québec.

Canadien.
—Le feu continue ses ravages autour de nous. Avant-hier il a consumé les bâtiments de M. Jean Martel, un respectable et industrieux habitant de Charlebourg, connue de tout le monde à Québec où il approvisionne de viandes et autres denrées un grand nombre de familles qui se confiant dans sa probité le chargent de faire leurs achats.

Avant-hier aussi le feu s'est mis, par un trou de tuyau, dans le grenier de la maison d'un nommé Couture, rue Saint-Olivier, faubourg Saint-Jean. Heureusement on s'en est aperçu à temps, et l'on est parvenu à l'éteindre en coupant quelques pièces de bois embrasées.

Le feu s'est déclaré hier à midi dans l'un des appartements supérieur de l'ancien parlement, au-dessus de la bibliothèque. C'est avec beaucoup de difficulté qu'on a pu réussir à l'éteindre. Tous les effets destinés aux incendies et qui sont déposés dans cet édifice auraient pu ainsi être détruits, si le feu avait fait plus de progrès.

Tous les jours, depuis la catastrophe du 25 mai, il y a eu un ou plusieurs commencements d'incendie en différents quartiers de la ville, et les citoyens que le feu a épargnés sont constamment dans de vives inquiétudes. On verra, par le compte-rendu de ses séances, que le conseil de ville a adopté quelques mesures pour la prévention des incendies; mais ces mesures seront inefficaces sans la plus grande vigilance et les précautions les plus soignées de la part des habitants.

—Un citoyen des Trois-Rivières nous informe qu'une réquisition signée de cent huit électeurs de cette ville, invitant l'honorable D. B. Viger à se porter candidat pour la représenter au parlement, a été expédiée hier à Montréal, et qu'une trentaine d'autres ont promis de voter pour lui s'il se présen-

taut, quoiqu'ils n'aient pas signé la réquisition; ce qui forme la majorité des électeurs. C'est le parti libéral et canadien-français qui a pris l'initiative de cette démarche. Quelques personnes du parti opposé mettent en avant M. Thomas Bums, avocat; mais, si nous sommes bien informés, il n'y a point de chance de succès. Il paraît que ni M. Gury, ni M. Polette, ni aucun des autres candidats dont on a parlé, ne se présentent en opposition à l'honorable président du conseil.

Idem.
—Un journal de Kingston dit qu'on a acheté un terrain et des maisons de cette ville pour un Hôtel-Dieu qui est à la veille d'y être établi par des religieux de Montréal.

Idem.
—Parmi les passagers du *Cambria*, débarqués à Halifax où ce navire est arrivé le 31 mai, se trouvait l'évêque Medley, du Nouveau-Brunswick, récemment érigé en évêché protestant.

Idem.
Une comète assez brillante est maintenant visible dans la partie nord du ciel. M. Hamel, l'inspecteur de la cité, la vit pour la première fois à l'œil nu lundi soir, 9 du courant, vers 10 heures; sa position alors lui parut être à peu près nord 5 degrés ouest, élevée d'environ 10 degrés sur l'horizon. Mercredi soir, 11 du courant, il l'observa encore avec un théodolite, et obtint les résultats suivants:

Tems, 10h. 34m., haut. 7° 15', azim. N. 26° O.
" 10h. 53m., " 5° 50', " N, 23° O.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Une lettre particulière du 3 avril, nous annonce que, la veille, le Pape avait fait porter à Mgr. Capaccini la nouvelle officielle de son élévation au cardinalat dans le prochain consistoire. Le jour même, Mgr. Capaccini, que sa longue maladie avait encore empêché de quitter son appartement, est sorti pour la première fois pour aller au Vatican, déposer aux pieds du Saint-Père l'hommage de sa reconnaissance. Tout Rome applaudit à la haute distinction dont S. S. a daigné honorer cet éminent prélat.

Nous recevons en même temps une copie d'une note importante qui annonce la solution prochaine et satisfaisante des affaires religieuses en Espagne.

" S. Exc. D. Joseph del Castillo y Ayensa, accrédité tout dernièrement comme ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Catholique auprès du Saint-Siège, vient d'adresser la note suivante à S. Em. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

" Sa Majesté Catholique la reine Isabelle, ayant appris avec peine que le serment exigé par la constitution de son royaume a causé des inquiétudes de conscience à quelques bons catholiques, bien que cette constitution, d'après les réformes qu'elle a subies, ne soit nullement de nature à produire de pareils scrupules, et attendu surtout que la religion catholique est seule professée dans ses Etats à l'exclusion absolue de tout autre culte, Sa Majesté voulant toutefois rassurer pleinement les consciences, fière du titre glorieux de CATHOLIQUE et jalouse de procurer à ses fidèles sujets la tranquillité de l'âme, a donné l'ordre au soussigné son ministre plénipotentiaire de déclarer solennellement en son nom, qu'en exigeant des fonctionnaires publics et des autres sujets le serment susmentionné, il est bien entendu qu'aucun d'eux n'est obligé, en vertu de ce serment, à quoi que ce soit de contraire aux lois de Dieu et de la sainte Eglise.

" Le soussigné, en adressant au cardinal secrétaire d'Etat la présente déclaration, suivant les ordres qu'il en a reçus de la souveraine, a l'honneur de prier Son Eminence de vouloir bien mettre cette déclaration sous les yeux du Saint-Père, et d'agréer en même temps les sentiments de sa haute considération.

" Palais-Royal d'Espagne, le 29 mars 1845.

" JOSEPH DEL CASTILLO Y AYENSA."

FRANCE.

—Son Em. Mgr. le cardinal-archevêque de Lyon est de retour d'une tournée dans le nord de son diocèse, qui a été pour lui une vraie marche triomphale; l'illustre prélat a pu juger de quelle considération et de quel respect il est entouré. Partout les populations se sont portées à sa rencontre et lui ont donné les plus grandes marques de vénération.

Une loi contre les Jésuites.—Nous voulons venir au secours de MM. Thiers, Isambert, Dupin et autres gallicans de la même école, qui ne voient de salut pour la religion, la morale et la liberté, que dans l'expulsion des Jésuites et des ordres religieux.

Ce que nos hommes d'Etat, nos magistrats, nos procureurs-généraux désirent faire aujourd'hui, a été tenté avant eux par de plus savants, de plus habiles et de plus puissants ennemis du catholicisme. Les édits de proscription et de mort prononcés contre les serviteurs de Dieu remplissent les pages de l'histoire de l'Eglise, et un journal énumérerait, il y a quelques jours, les nombreux décrets rendus contre les Jésuites dans les divers Etats de l'Europe, sans s'apercevoir que ces lois mêmes étaient la plus belle apologie qu'il pût faire des héros de la foi dont il cherchait à ternir la gloire. Ou vit-on jamais une société quelconque persécutée avec tant d'acharnement, et sortant toujours triomphante des épreuves qu'elle traverse? La sagesse humaine se confond à chercher l'explication d'un pareil phénomène; elle s'irrite de son impuissance, et revient sans cesse à la charge, dans l'espoir de frapper avec plus de succès ces coups que la providence couvre de son invincible bouclier. Ce que le Portugal, l'Espagne, le royaume de Naples, celui de Sicile, avaient tenté à diverses époques contre les Jésuites, la France